

Conditions générales de prestations

Le site transitionsfertiles.fr est un site présentant les offres de prestations de Mme Anne BLANDEL (directrice de publication), domiciliée au 4 rue de Tackrouna 44300 NANTES (Siret: 491.782.769.00021- Code APE 7022 Z - Déclaration Activité N° 52 44 0533 444 – TVA non applicable).

Le site est hébergé par la société INFOMANIAK NETWORK SA, domiciliée 25 Rue Eugène Marziano, 1227 GENEVE – SUISSE. Contact: anne@transitionsfertiles.fr ou via le formulaire de contact du site.

ARTICLE 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales s'appliquent entre Mme Anne BLANDEL et toute personne physique ou morale (le Bénéficiaire) pour toute prestation de service réalisée par Mme Anne BLANDEL. La présentation des offres de service figurent sur le site <https://transitionsfertiles.fr/>. Ces Conditions Générales et Politique de confidentialité sont accessibles à tout moment sur le Site internet de Transitions Fertiles.

La validation de la commande de services par le Bénéficiaire vaut acceptation pleine et entière de ces documents.

Mme Anne BLANDEL se réserve le droit de déroger à certaines dispositions des Conditions Générales, par le biais de conditions particulières (ou convention de prestation).

ARTICLE 2 : Services

Les principales caractéristiques des services (objectifs, contenu, modalités, dates, supports, émargement...) sont décrites et présentées dans la convention de prestation (ou conditions particulières). Toute modification de cette convention fera l'objet d'un avenant écrit.

S'agissant de prestations de service personnalisées et sur mesure, aucun droit de rétractation n'est applicable.

Les services sont fournis par Mme Anne BLANDEL directement et/ou par des consultants extérieurs choisis par Mme Anne BLANDEL (Partenaires).

ARTICLE 3 : Prix

Les services proposés par Mme Anne BLANDEL sont fournis au tarif et conditions figurant dans la convention de prestation. Le prix ne pourra être modifié une fois la commande validée par le Bénéficiaire, sauf demande d'évolution de la prestation formalisée par avenant. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est applicable. Une facture est établie par Mme Anne BLANDEL et remise au Bénéficiaire lors de la fourniture des services commandés.

ARTICLE 4 : Règlement

Sauf dispositions particulières différentes prévues dans la convention de prestation, les modalités de règlement sont de 40 % à la signature de la convention de prestation (sur présentation de facture), et 60 % à l'issue de la prestation (sur présentation de facture). A défaut de paiement de la partie due à la signature de la convention, Mme Anne BLANDEL se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation prévue.

En cas de paiement effectué par un organisme collecteur, aucune convention de délégation de paiement ne sera établie avec Mme Anne BLANDEL. Il appartient à la structure de se faire rembourser le coût de la formation par l'OPCA concerné.

En sus de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, en cas de retard de règlement, les sommes dues ouvriront droit au paiement de pénalités calculées par application du taux d'intérêt légal majoré de 6 points de pourcentage.

ARTICLE 5 : Référencement

Sauf mention particulière, le Bénéficiaire accepte de figurer sur les listes de référence de Mme Anne BLANDEL et autorise cette dernière à le citer sur tout support de communication.

ARTICLE 6 : Confidentialité – Droit de reproduction

Mme Anne BLANDEL considère comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept relatif au Bénéficiaire, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion de la préparation et de l'exécution des prestations.

La reproduction ou l'utilisation intégrale ou partielle du ou des documents et programmes de Mme Anne BLANDEL est strictement interdite, sauf consentement écrit de cette dernière. Les documents remis aux Bénéficiaires jouissent de la même protection et leur usage est strictement limité à un usage personnel.

ARTICLE 7 : Résiliation, suspension, annulation de la prestation

En cas d'annulation, de résiliation ou de suspension de la prestation par le Bénéficiaire (sauf cas de force majeure) :

- les honoraires et frais déjà facturés jusqu'à la lettre d'annulation ou de suspension, restent acquis.
- le Bénéficiaire s'engage à verser en faveur de Mme Anne BLANDEL une somme égale à :
 - ✓ 80% des honoraires restant à facturer si la résiliation intervient dans les 10 jours précédant le démarrage de l'intervention
 - ✓ 50 % des honoraires restant à facturer si la résiliation intervient dans les 30 jours précédant le démarrage de l'intervention.

Toute annulation de la prestation à l'initiative de Mme Anne BLANDEL entraînera le remboursement de l'acompte réglé par le Bénéficiaire.

ARTICLE 8 : Responsabilité

Tenue par une obligation de moyen et non de résultat, Mme Anne BLANDEL s'engage à réaliser les prestations conformément aux termes et conditions de l'accord.

La responsabilité de Mme Anne BLANDEL ne pourra pas être engagée pour une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Bénéficiaire, ni pour un retard occasionné par le Bénéficiaire qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus.

La responsabilité de Mme Anne BLANDEL, si elle est prouvée, sera limitée au montant n'excédant pas la somme totale hors taxes, effectivement payée par le Bénéficiaire pour le service fourni par Mme Anne BLANDEL à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 9 : Loi applicable et attribution de juridiction

Le droit français est applicable dans les relations entre Mme Anne BLANDEL et les Bénéficiaires. En cas de contestation et/ou de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des prestations, non résolu préalablement à l'amiable, les parties pourront recourir à une procédure de médiation ou soumettre leur litige au tribunal compétent de Nantes.